



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 25 septembre 2022	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Pluie faible (Temp. : 14°C)	Vent: 9 km/h Est			
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	10	Courses de qualification	3 KR/MW	Nombre total d'inscriptions	88
Total des paris mutuels	\$356, 733				
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant	

Juge en chef	Juge associé	Juge en formation
Weber Michael	Brethour, Fred (à distance)	Rourke, Katelynn

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Le transfert entre entraîneurs a été approuvé pour les chevaux, "SPORTY DEAL" (3SN69) et "BEACON SEELSER" (5TN79), qui passent de Pierre Lépine à Stéphane Pouliot.

Plusieurs personnes se sont vu rappeler leurs sanctions pécuniaires en souffrance.

Courses :

1. Examen de la course allant vers le poteau de ½ mile. Le #4, "MASTER FENCER", (Jimmy Gagnon), a saisi l'espace, avec suffisamment de distance, sur la rampe laissée libre par le #9, "BEACON SEELSTER", (Guy Gagnon). Le cheval qui suivait, le #3, "MAJOR MOTION", (Mike Healey), a ensuite percuté

l'arrière du conducteur du #4 avec le #6, "HIGHBORN", (Robert Shepherd), qui a ensuite percuté M. Healy. Tous les #3, #4 et #6 impliqués dans l'incident ont été signalés dans la statistique avec obstructions. Rien d'autre à signaler.

2. Rien à signaler.

3. Le #6, "DREAMFAIR BJ", a été retiré à la dernière heure par Dre Linda Atack Berthiaume, la vétérinaire de la CAJO (boiteux). Il a été placé sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

Le #2, "DARCEE N", (Samuel Fillion), a subi un bris d'équipement (fer) après le départ. Il a terminé la course avec de l'équipement brisé et a été remboursé par erreur.

Enquête au sujet d'un possible bris d'équipement survenu au #7, "DADDYS EYES" (Drew Smyth), arrivé 2^e position, avant le départ. Après avoir examiné la vidéo, on a conclu que ce cheval avait réellement subi un bris d'équipement avant le départ et un remboursement pari mutuel de \$11,818 lui a été accordé. Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/EN7x8eoDHkk>

4. **Enquête** au sujet d'une possible obstruction commise par le #6, "WELLWORTHHEWAIT", (Guy Gagnon), arrivé en 2^e position, au #3, "SIGHTS ON YOU", (Jimmy Gagnon), arrivé en 6^e position, dans le dernier virage. Après avoir parlé aux deux conducteurs et examiné la vidéo, on a conclu que le #6 était entré en provoquant une obstruction au #3, puis était sorti en provoquant une autre au vainqueur de la course, le #5, "JJ PATRICK", (Ryan Guy). Le #6, arrivé en 2^e position, a été placé en 6^e position (règle de la CAJO 22.09).

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/HJ5qZTThFHY>

M. Guy Gagnon, conducteur du #6, été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.05.01 a) –faire une embardée vers l'intérieur ou de manière à forcer un cheval à réduire son allure ou à forcer un autre jockey à changer de piste. Il s'est vu imposer une suspension de conduite de 3 jours, à être purgée les 27, 28 et 29 septembre, inclusivement. Décision #1888607. Rien d'autre à signaler.

5. Nous avons tenu une discussion au sujet de la cadence de la course avec le conducteur du #4, "LOVEMYROCKINBIRD", (Jimmy Gagnon), pour le deuxième quart (26⁴ 57). En raison de l'explication qu'a donnée le participant et de la météo, le comité ne considère pas qu'il s'agisse d'une infraction à la règle de la CAJO 22.05.01(k) (cadence comparable à la classe). Rien d'autre à signaler.

6. Rien à signaler.

7. Rien à signaler.
8. **Enquête** et objection du conducteur concernant une possible obstruction commise par le #4, "RAISE YOU TWENTY", (Jimmy Gagnon), au #3, "ALWAYSOURWAY", (Clarke Steacy), après le départ. M. Steacy a déclaré que le pied avant de son cheval avait été touché par la roue du #4.
M. Jimmy Gagnon a déclaré avoir été pressé par le #5, "MATTS TUTION", (Guy Gagnon), qui à son tour a indiqué avoir été gêné par le #8, "THINKINGOFOUBABE", (Samuel Fillion).
Après avoir parlé à tous les conducteurs et examiné la vidéo, on a conclu que le #4 avait été gêné par le #5 qui n'avait pas été gêné par le #8.
Le #5 a terminé la course en 5^e position, mais a été placé en 9^e position (règle de la CAJO 22.09).
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/YVFp2x3iMDs>
M. Gagnon participera à l'examen au sujet de cette obstruction.
9. Le conducteur du #2, "AIR STRIKE", Steeven Genois, qui a terminé la course en 9^e position, a formulé une plainte selon laquelle le #5, "NOTAWORD N", (Guy Gagnon), arrivé en 6^e position, s'était approché de lui avant le poteau de ¼ de mille, ce qui n'était d'ailleurs pas confirmé par la vidéo. Aucune infraction signalée. Rien d'autre à signaler.
10. Rien à signaler.

Réclamations :

Aucune